

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 26 février 2019

Membres votants présents

> Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université
Paris-Est et/ou dans les établissements membres

Professeurs et personnels assimilés des universités – A1

- Stéphane JAFFARD (avec procuration de Philippe THIARD, B1)

Professeurs et personnels assimilés des autres établissements – A2

- Emmanuel BOURGEOIS
- Nadia HADDAD

■Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B1

- Arnaud CARAYOL (avec procuration de Thierry GRANDPIERRE, B2)
- Lucas LEVREL
- > Représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou/et dans les établissements membres

■Autres personnels des universités – C

- Laurent ALIBERT (avec procuration de Fabrice LORRAIN, C)
- Agnès NTEP

■Autres personnels des autres établissements – D

- Alain DROUET
- > Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou un établissement membre

Usagers - E

- Enora LORCY

■Usagers doctorants - F

- Guillaume SAES

> Personnalités extérieures

- Philippe ROY, Cap Digital

> Personnalités qualifiées

- Stéphane JAMAIN, Inserm
- Amina SELLALI, EAV&T

> Représentants des établissements membres

- CNRS: Sylvain-Karl GOSSELET
- ESIEE: Jean MAIRESSE

- ENPC: Gilles ROBIN
- ENVA: Christophe DEGUEURCE
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL (avec procuration de Faten HIDRI, Conseil régional d'Ile de France)
- UPEC : Jean-Luc DUBOIS-RANDE
- UPEM: Gilles ROUSSEL (avec procuration de Muriel JOUGLEUX, A1)

<u>Président d'UPE</u>: Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration de Geneviève SERT, Conseil départemental de Seine et Marne)

Membres invités présents

> Invités de droit avec voix consultative

- Rectorat de Créteil: Jean-François DENIC (représentant Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités)
- UPE: Nelly TOCKO, agent comptable
- UPE : Vincent BENAVENT, secrétaire général
- UPE: Matthias BEEKMANN, président du Conseil académique
- DRTT: Catherine LE CHALONY, représentant Samuel GUIBAL

> Autres invités

- UPE : Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, chargé de mission auprès de la présidence
- UPE: Flora SANCHEZ, directrice de cabinet et de la communication
- UPE : Claire JULLIEN, chargée des affaires institutionnelles et juridiques
- UPE : Monika BLANC, responsable des affaires générales

Membres absents et excusés

- Professeurs et personnels assimilés des universités (A1) : Muriel JOUGLEUX, Nacima BARON
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités (B1): Philippe THIARD
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des autres établissements (B2) : Thierry GRANDPIERRE
- Représentants des autres personnels des universités (C) : Fabrice LORRAIN
- Usagers (E): Caroline NGUYEN
- Usagers doctorants (F): Stéphane PRAT, Myrna Edith INSUA, Elise GONZALES
- Personnalités extérieures, représentants des activités économiques et des collectivités territoriales:
 Faten HIDRI (Conseil régional d'Île-de-France), Jeannick LE LAGADEC (Conseil départemental du Valde-Marne), Daisy LUCZAK (Conseil départemental de Seine et Marne), François CHAIGNON (IDRRIM)
- Personnalités qualifiées : Ali FERHI (AP-HP), Florence POIVEY (Medef), Franck JUNG (EIVP)

➤ Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h 08.

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 39 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 24, le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2018

Le compte rendu de la séance du 23 octobre 2018 du Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est est proposé aux administrateurs, sous réserve des modifications demandées.

Première délibération

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 23 octobre 2018.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve des modifications demandées.

2. POINT D'INFORMATION GENERALE

Le président de la Comue rappelle que les comités d'experts pour les évaluations HCERES se sont rendus sur sites pour effectuer leurs visites. Une synthèse d'évaluation de la formation doctorale à Université Paris-Est sera prochainement rendue.

Les quatre Labex ont été prolongés.

Une directrice adjointe au DED a été nommée, il s'agit de Mme Bénédicte François, professeur de droit privé à l'UPEC. L'organigramme du DED est désormais complet.

Un changement de direction de l'ED MSTIC a eu lieu : M. Benjamin Jourdain ayant quitté ses fonctions, Mme Gaëlle Lissorgues est désormais directrice de l'ED.

Les axes stratégiques votés en juillet 2018 ont esquissé les nouvelles missions de la Comue. Par ailleurs, trois nouveautés sont apportées par l'ordonnance du 12 décembre 2018 :

- Etablissement expérimental
- Comue expérimentale
- Rapprochement = association sans chef de file

Des indications méthodologiques sont données sur la pérennisation des expérimentations à partir de demandes d'établissements expérimentaux.

Plusieurs dérogations sont ouvertes pour les Comues : définition des missions et compétences, définition et organisation des instances, forme du contrat de site pluriannuel. En revanche, des éléments de cadrage sont donnés. Par exemple, il est nécessaire d'atteindre un seuil de 40% d'élus minimum au conseil d'administration.

Calendrier:

- Conseil d'administration du 28 mai 2019 : définition des missions et actions de la Comue, rôle de ses instances et de leurs interactions, rôle et prérogatives des membres et associés ;

- Conseil d'administration du 9 juillet 2019 : confirmation des points précédents, composition précise des instances, modes de désignation de leurs membres ;
- Octobre-novembre 2019 : fixer la liste des membres de la Comue, selon la décision de chaque établissement concerné, prise sur la base du projet validé le 9 juillet 2019.

Un groupe de travail doit être constitué pour instruire les propositions soumises au CA et aux autres instances d'UPE (CAc, CMA, Comex). Sa composition est fixée comme suit :

- 1 représentant / membre (UPEC, ENVA, ENPC, CNRS)
- 1 représentant pour les membres UPEM, IFSTTAR et ESIEE
- 4 représentants des associés présents au CA et figurant en dehors du périmètre fondateur de l'université Gustave Eiffel : CSTB, écoles d'architecture, APHP, Inserm
- président d'UPE
- premier vice-président d'UPE
- secrétaire général d'UPE

Ce GT se réunirait entre 3 et 5 fois. Des rencontres bilatérales entre UPE et chaque établissement membre et associé auront lieu prochainement.

Le dispositif doctoral est également amené à évoluer. La diplomation reviendra en effet aux établissements, mais la Comue sera co-accréditée. L'interface entre les pôles Marne et Créteil devra également être faite. La mission de projet devra s'appuyer sur un dispositif renforcé.

Le GT relatif au contenu de la formation doctorale, animé par M. Alexandre Maitrot de la Motte, s'est réuni deux fois. Il instruit des sujets tels que la définition du socle commun de la formation doctorale, les parcours spécifiques dans le cadre des EUR/SFRI et pour l'ENPC, les modalités d'inscription, l'amélioration de la démarche qualité du doctorat, la sélection des doctorants, le suivi de l'insertion professionnelle...

Le GT relatif à l'appui administratif à la formation doctorale, animé par M. Vincent Benavent, axe son travail sur 2 enjeux : l'activité des services supports et l'évolution du processus administratif. Il s'agit d'apporter des réponses à des questions telles que la transmission des informations entre ED et établissements d'inscription ou encore le transfert de certaines conventions.

Le conseil d'administration examinera en juillet les propositions faites par ces GT.

3. ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT D'UNIVERSITE PARIS-EST

Le président de la Comue propose au conseil d'administration d'élire M. Alexandre Maitrot de la Motte en qualité de premier vice-président. Ce poste est vacant depuis 2016, toutes les conditions sont désormais réunies pour pourvoir ce poste.

Professeur spécialisé en fiscalité européenne à l'UPEC, M. Maitrot de la Motte dirige le Master de droit fiscal. Il mène des activités de recherche dans le cadre de l'équipe de recherche Marchés, Institutions et Libertés. Chargé de mission auprès de la présidence de la Comue depuis novembre 2018, il exerce en particulier des missions relatives à la recherche (réponse aux appels à projet EUR, IDEE et SFRI, dispositif doctoral...).

La qualité du travail effectué par M. Maitrot de la Motte depuis son arrivée à la Comue est relevée par l'UPEM, dont la position est partagée par l'IFSTTAR et l'ENPC.

Les administrateurs sont invités à exprimer leur vote sur le bulletin qui leur est distribué : OUI, NON ou ABSTENTION.

Deuxième délibération.

Le Conseil d'administration élit M. Alexandre Maitrot de la Motte premier vice-président de la Comue.

Cette délibération est approuvée à 25 voix favorables et 2 abstentions.

4. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2018

Le rapport de gestion de l'ordonnateur sur l'exercice 2018 ainsi que l'analyse comptable sont présentés.

Le président rappelle que la Comue dépend des contributions de ses membres. Il salue le travail des services de la Comue et des établissements membres, ayant permis de rattraper le décalage concernant les allocations doctorales. La situation financière est saine, la trésorerie PIA est devenue nettement positive, ce qui n'était pas le cas l'an dernier. Cela est lié à la capacité des services à accélérer les procédures d'encaissement et de décaissement. En revanche, il convient de rectifier à la baisse le taux d'exécution sur les crédits I-Site.

M. Levrel demande des précisions sur l'annexe financière, portant sur les engagements de l'ANR. Le versement de 4,3 millions d'euros aura en effet lieu avec un décalage, aucune indication n'a été donnée. Une partie de la somme a été perçue, mais n'avait pas été identifiée comme provenant de l'ANR. L'absence de calendrier de versements pose en effet des difficultés. Pour les années suivantes, il conviendra d'être en mesure d'anticiper les versements de l'ANR.

M. Levrel s'interroge sur la différence entre le nombre d'étudiants concernés par la CVEC et le nombre d'étudiants inscrits. Ces informations sont mises à jour progressivement.

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter les éléments d'exécution budgétaire 2018 suivants :

- 2 ETPT sous plafond Etat et 315 ETPT hors plafond Etat;
- 16 383 570,01 € d'autorisations d'engagement;
- 15 933 655,78 € de crédits de paiement ;
- 16 688 231,84 € de recettes encaissées.

Soit un solde budgétaire de 754 576,06 €.

Il lui est également proposé d'arrêter les éléments d'exécution comptable 2018 suivants :

- 1 087 562,17 € de variation de trésorerie ;
- 742 406,94 € de résultat patrimonial ;
- 740 334,04 € de capacité d'autofinancement ;
- 896 178,89 € de variation de fonds de roulement.

Enfin, il lui est proposé d'affecter le résultat à hauteur de 742 406,94 € en report à nouveau.

Troisième délibération

Le Conseil d'administration approuve le compte financier 2018.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Presentation du dispositif de controle interne budgetaire et comptable

La mise en place du contrôle interne budgétaire et comptable intervient dans le cadre de la GBCP qui conduit à organiser le déploiement de ce dispositif, présenté par le secrétaire général de la Comue.

Les enjeux sont les suivants :

- fiabiliser l'information et la communication financière ;
- efficacité et efficience des orientations et actions fixées par la gouvernance ;
- mise en conformité et respect du cadre règlementaire.

Pour se faire, une cartographie a été élaborée, des procédures ont été formalisées, les contrôles ont été renforcés. Pour renforcer la qualité des comptes et la performance de la gestion, les actions sont menées autour de la sécurité, la qualité et l'efficience.

Il y a plusieurs niveaux de contrôle :

- niveau 1 : par les opérationnels des opérations ;
- niveau 2 : par le management direct sur les opérations ou par une fonction dédiée ;
- niveau 3 : audit.

Une fois les contrôles effectués, la Comue obtient une moyenne générale de 3,1/5. En tout, 49 risques ont été identifiés. Les axes d'amélioration à envisager portent en particulier sur la formalisation des procédures, mais aussi le système d'information, l'information des personnels, le pilotage par le biais de tableaux de bord, la mise en place d'une politique de recouvrement, la lutte contre la fraude.

6. APPROBATION DE L'ACCORD DE CONSORTIUM I-SITE

Cet accord conclu entre les membres du consortium définit en particulier la gouvernance et les questions de propriété intellectuelle. Il a été approuvé au niveau du comité de pilotage, et est soumis aux instances de l'ensemble des membres du consortium. Il ne s'attache qu'à la configuration actuelle et n'envisage pas en sa version actuelle la création de l'université Gustave Eiffel.

Quatrième délibération

Le Conseil d'administration approuve l'accord de consortium I-Site.

Cette délibération est approuvée à 26 voix favorables et 1 abstention.

7. APPROBATION DU BILAN SOCIAL 2016-2018

Le bilan social 2017-2018 a été présenté au comité technique le 1^{er} février 2019 et a fait l'objet d'une approbation unanime.

Le bilan social présente les caractéristiques de la Comue Université Paris-Est.

En premier lieu, la population gérée (employée) par l'établissement est majoritairement constituée de doctorants contractuels (environ 59%) qui n'ont par nature pas vocation à être prolongés et créant un flux annuel entrant/sortant important.

Pour ce qui concerne les personnels n'exerçant pas d'activité de recherche (doctorants, jeunes chercheurs), la population articule deux grandes catégories :

- les personnels sur fonctions support et les personnels affectés au DED (incluant les ED) : ils exercent une activité support ou soutien à une activité pérenne de la Comue (services centraux, formation doctorale, HDR, etc),
- les personnels sur projet qui exercent une activité en appui sur les projets portés par l'établissement, activité par définition non pérenne.

Par ailleurs, son activité est localisée sur plusieurs sites, répartis entre Champs-sur-Marne et Créteil. Ses personnels sont donc soumis à des règles différentes selon les établissements d'accueil.

Enfin, l'organisation de la Comue se fonde sur un principe de subsidiarité administrative : Université Paris-Est s'appuie sur les établissements membres pour l'exercice de missions telles que la formation.

Le document s'est enrichi cette année d'éléments d'analyse suite aux échanges intervenus entre la direction d'Université Paris-Est et les instances au premier rang desquelles le comité technique commun UPEC/UPE.

La présentation de la typologie des personnels a évolué afin de permettre notamment de faire ressortir des données sur la base des catégories ci-dessus mentionnées.

Le bilan social fait apparaître de manière plus visible les experts intervenant dans le cadre de projets structurants (ISITE et IDEA). L'activité de ces derniers est indemnisée sur la base de vacations, ils sont regroupés dans cette catégorie.

De plus, les lieux d'exercice des agents de la Comue ont été détaillés avec une plus grande précision.

De même, à la demande du CT, les rémunérations nettes médianes sont précisées en complément des rémunérations moyennes par catégorie.

En ce qui concerne les formations, les formations proposées dans le cadre du projet (Idefi) IDEA ne sont pas répertoriées cette année. Ainsi, hors IDEA, on note une nette augmentation des formations suivies par les agents qui est liée à l'impulsion donnée par le plan de formation.

Enfin, le nouveau médecin du travail ayant été recruté fin 2016 par notre prestataire, il n'y avait pas de retard sur les visites médicales, ce qui explique le nombre moins élevé que l'année d'avant. Nous avions, lors du précédent bilan social, précisé que l'augmentation du nombre de visite marque la volonté de régulariser la situation d'agents n'ayant pas été suivis faute de médecin.

Le président indique que la projection pour les fonctions support et DED en 2018-2019 n'atteint pas le niveau des effectifs de 2015.

M. Levrel demande pourquoi les chiffres en page 5 du bilan social ne coïncident pas. Un correctif a été envoyé aux administrateurs la semaine dernière. Il reste toutefois une erreur de chiffres à revoir.

L'ENPC relève une incohérence de formulation en page 10.

Mme Lorcy demande si le taux de 6% pour l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap est atteint. La population envisagée intègre les allocataires doctorants et n'atteint pas ce seuil.

Cinquième délibération

Le Conseil d'administration approuve le bilan social 2017-2018.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. POINT D'INFORMATION SUR LES EUR 2, SFRI ET IDEE

Deux appels à projet ont été lancés.

L'appel à projet pour les EUR (dotation de 100 millions) a été publié fin novembre 2018, les réponses sont attendues pour le 19 mars. Les établissements non fondateurs d'université cible peuvent déposer des réponses pour des EUR. L'idée est d'offrir une formation par la recherche à des étudiants en master et doctorat, dans une logique transformante. Il s'agit d'envisager les nouveaux métiers à inventer. Un établissement fondateur d'université cible ne peut être associé à un tel projet. Une vingtaine d'école pourraient être retenues par le jury international.

L'appel à projet pour les SFRI/IDEE (dotation de 500 millions) sera publié prochainement. Un établissement présentera cette fois un ensemble de projets, ces projets devront être portés par des porteurs d'Idex.

L'UPEC présente ses trois EUR :

<u>EUR transformations environnementales et justice sociale</u>: contribue à la conception, l'analyse, le développement de dispositifs et pratiques favorisant la transition environnementale. Il y a au sein de multiples disciplines une forme d'unité, avec des différences méthodologiques entre scientifiques. Il met en lumière une résistance au changement. La transition environnementale se décline sous plusieurs modèles : socio-technique (innovation, infrastructures, technologies, énergies...), socio-institutionnel (évolution des systèmes sociaux complexes, management des organisations, mobilité, processus cognitifs...), socio-écologique (environnement, résilience, acceptabilité des transformations...).

<u>EUR francophonie et multilinguisme</u>: marqué par les sciences humaines et sociales, cet EUR tend à identifier les liens et difficultés de la francophonie et du multilinguisme, en étudiant toutes leurs facettes (enjeux géo politiques, pratiques...). Cette recherche s'inscrit dans une perspective de connaissances transversales (migrations, minorités, institutions, éducation populaire...). Cette diversité d'approche démontre la richesse de la réflexion. Différents masters sont concernés, en particulier dans le domaine juridique. Plusieurs partenariats sont discutés avec l'UNESCO, le conseil de la région IDF, le collège de France...

<u>EUR trajectoires et vulnérabilités en santé</u>: ce projet se veut interdisciplinaire (médecine, environnement, sciences politiques, droit...). Il offre des formations permettant des ouvertures sur d'autres champs disciplinaires. Des troncs communs seront ainsi mis en place avec un approfondissement organisé entre autres par discipline.

9. SYNTHESES DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST D'OCTOBRE 2018 A JANVIER 2019

La synthèse des conventions conclues entre octobre 2018 et janvier 2019 est présentée.

14. QUESTIONS DIVERSES

Une question a été inscrite à l'ordre du jour.

M. Levrel rappelle qu'en novembre 2018, le gouvernement a prévu l'augmentation des frais d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers d'origine extra communautaire. Des motions dénonçant cette mesure ont été prononcées pour demander son retrait. Le CA de l'UPEC a adopté le 8 février une motion par laquelle il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour ne pas mettre en place cette mesure. Il y a deux jours, le gouvernement a annoncé que cette mesure ne s'appliquerait pas aux doctorants. En revanche, les étudiants en licence et master sont toujours concernés, or les doctorants sont issus de ces formations. M. Levrel souhaite donc que le CA de la Comue s'exprime sur la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers d'origine extracommunautaire, hors doctorat.

Le président du conseil académique annonce que le conseil académique s'est saisi de cette question le 5 février 2019. Il fait part de l'avis qui a été formulé, désapprouvant cette mesure et demandant au CA de s'exprimer dans le même sens.

L'UPEM indique que le CA de l'UPEM a exprimé son désaccord avec cette mesure.

M. Levrel distribue aux administrateurs une proposition de motion, inspirée de celle prise par le CA de l'UPEC.

L'ENVA indique s'abstenir sur la prise d'une telle motion. L'UPEM trouve le texte trop long. L'IFSTTAR ne pense pas avoir vocation à prendre position contre des mesures, n'étant pas concerné par la mesure. Le CNRS et l'INSERM souhaitent s'abstenir sur la question.

Le président de la Comue rappelle que la ministre a pris en compte les récriminations concernant les doctorants. En revanche, avant de devenir doctorants, ces étudiants ont étudié en licence et en master. Cette mesure conserve donc bien un impact sur le vivier de doctorants. Le texte lui-même pourrait être plus court, comme cela a été fait à l'UPEM.

Mme Haddad rejoint la position selon laquelle les doctorants sont issus de masters. Elle constate que dans le domaine de la biologie, une grande part d'étudiants étrangers intègre un master puis le doctorat. Il ne lui semble donc pas positif de dissocier master et doctorat.

Mme Lorcy fait valoir le fait que la Comue travaille sur la mise en place d'un parlement étudiant dans le cadre de l'I-Site. Il lui semble contradictoire que le CA de la Comue ne s'exprime pas sur cette question.

L'ENVA rappelle que les droits de scolarité font l'objet d'aides pour les étudiants défavorisés. M. Drouet et Mme Haddad s'opposent à cet argument.

Le président de la Comue demande aux administrateurs s'ils souhaitent que le conseil d'administration exprime sa position sur les mesures. Il propose qu'un texte simple, énonçant son désaccord et prenant acte

de la mesure de la ministre en faveur du doctorat, soit rédigé.

Le premier vice-président propose des modifications de texte : le paragraphe 3 devrait être supprimé, le paragraphe 4 devrait être allégé et le paragraphe 5 devrait préciser la volonté du CA. L'UPEM souhaite que soit supprimée la mention d'effet délétère. Le texte est corrigé en séance.

Cette motion est prise avec 16 voix favorables, 1 voix défavorable, 1 abstention.

A noter : 7 refus de prendre part au vote.

NB : le texte envoyé au ministère figure en annexe au présent compte-rendu.

Le président rappelle que la Comue devra se positionner par rapport au label Bienvenue en France.

Le relevé d'échanges et de recommandations du conseil des membres et associés réuni le 16 octobre 2018 est communiqué au conseil d'administration.

➤ La séance est levée à 17h53.